



**GLACY+**

**Global action on Cybercrime Extended  
Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie**

Version 14 January 2022

# Réseau international des formateurs judiciaires nationaux

---

**Série d'ateliers pour les professionnels de la  
cybercriminalité et des preuves électroniques**

**Novembre 2021 – Juin 2022**

**Deuxième atelier, 18 janvier, en ligne**

**Soutenue par les projets CyberEast, CyberSouth,  
GLACY+ et iPROCEEDS-2**

## **Agenda**

### **Contexte et justification**

Étant donné que les sociétés du monde entier dépendent des technologies de l'information et de la communication, des efforts importants sont nécessaires pour doter les juges et les procureurs des compétences nécessaires, notamment par la formation et la mise en réseau. Selon un rapport du Conseil de l'Europe, « alors que dans de nombreux pays, les forces de l'ordre sont parvenues à renforcer leurs capacités à enquêter sur la cybercriminalité et à recueillir des preuves électroniques, il ne semble pas en être de même des juges et des procureurs ». L'expérience montre que dans la plupart des cas, les juges et les procureurs rencontrent des difficultés pour faire face aux nouvelles réalités du cyberspace. Des efforts particuliers sont donc nécessaires pour permettre aux juges et aux procureurs de poursuivre et de juger la cybercriminalité et d'utiliser les preuves électroniques grâce à la formation, au réseautage et à la spécialisation<sup>1</sup>.

Même si des actions et des mesures substantielles ont été prises aux niveaux régional et national pour garantir l'accès à une formation spécialisée appropriée des services judiciaires

---

<sup>1</sup> « Formation des juges et des procureurs en matière de cybercriminalité : un concept » [https://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/LisbonNetwork/meetings/Autre/2079-train-concept\\_4\\_provisional\\_8oct09\\_fr.pdf](https://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/LisbonNetwork/meetings/Autre/2079-train-concept_4_provisional_8oct09_fr.pdf); p. 4

---

Funded  
by the European Union  
and the Council of Europe



COUNCIL OF EUROPE



Implemented  
by the Council of Europe

EUROPEAN UNION

CONSEIL DE L'EUROPE

et de poursuite, y compris avec le soutien des projets de renforcement des capacités, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le Conseil de l'Europe a soutenu les autorités judiciaires à répondre à ce besoin par le biais d'initiatives mondiales de renforcement des capacités, en dispensant des cours de formation judiciaire sur la cybercriminalité et les preuves électroniques dans un grand nombre de pays, en formant des pools de juges, magistrats et procureurs à devenir eux-mêmes des formateurs sur ces questions, et en travaillant avec les établissements de formation pour intégrer les modules pertinents dans les programmes d'études ordinaires.

Lors de la réunion plénière du Réseau international des formateurs judiciaires en matière de cybercriminalité et les preuves électroniques nationaux (le « Réseau ») du 29 janvier 2021, les membres sont convenus d'utiliser les termes de référence du Réseau (« TdR ») comme règles de fonctionnement du Réseau. Le plan d'action à court terme pour 2021 ainsi que le plan de travail ont également été discutés et approuvés. Le plan d'action à court terme pour 2021 comprend une série d'ateliers en ligne à destination des professionnels de la cybercriminalité et des preuves électroniques (« ateliers P2P »), à déployer de février à juillet 2021.

Dans la première Réunion de coordination du comité directeur du Réseau, il a été conclu, en raison du succès de la série initiale, qu'elle se poursuivrait avec 8 autres ateliers répartis de novembre 2021 à juin 2022.

Les ateliers « P2P » seront animés par des membres du réseau qui ont exprimé leur intérêt pour la réalisation de tels ateliers, sur des sujets proposés par les membres du réseau. A ce jour, 12 ateliers en ligne au format de 1h30 (1h de présentation, 30 min de questions & réponses) ont été confirmés et doivent être organisés dans les 6 prochains mois (2 sessions par mois).

La série est réalisée dans le cadre de l'objectif 3, résultat 3.2.6 du projet GLACY + : *« Développer des outils et renforcer les capacités de mise en réseau pour soutenir l'engagement de la communauté internationale des formateurs judiciaires sur la cybercriminalité et les preuves électroniques ».*

## Résultat attendu

Cette série d'ateliers a pour but de faire progresser l'activité du Réseau et mettre en œuvre le plan d'action à travers le partage d'idées et de connaissances sur des sujets spécifiques à la cybercriminalité et aux preuves électroniques.

L'atelier de **janvier** portera sur le thème suivant : Les preuves électroniques dans les affaires judiciaires de cybercriminalité et leurs particularités.

Les résultats attendus de l'atelier de janvier :

- Les participants auront élargi leurs connaissances sur les liens entre la cybercriminalité et les preuves électroniques.
- Les membres du réseau auront échangé avec leurs pairs et partagé leur expertise.

Pour en savoir plus sur la série d'ateliers à destination des professionnels de la cybercriminalité et des preuves électroniques, vous pouvez consulter la [page Web](#) dédiée.

## **Participants**

L'événement est ouvert aux membres des Réseaux, aux délégués qui ont participé aux précédentes réunions du Réseau et qui ont déjà exprimé leur intérêt à en faire partie, ainsi qu'aux juges, procureurs, représentants des institutions de formation et autres acteurs de la formation judiciaire des pays soutenus par les initiatives de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité du Conseil de l'Europe.

## **Arrangements administratifs et emplacement**

En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions mondiales liés aux déplacements et aux réunions physiques, l'événement se tiendra à distance via une plate-forme de visioconférence.

## **Interprétation**

Des services d'interprétation simultanée en anglais / arabe / espagnol / français / portugais / russe seront assurés par les organisateurs.

## Ordre du jour prévisionnel

18 janvier 2022

HEURE (UTC)	Traitement des preuves électroniques dans les affaires judiciaires de cybercriminalité
13h00	<b>Remarques introductives</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Conseil de l'Europe</i></li></ul>
13h10	<b>Traitement et normes des preuves électroniques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gabriela del Campo, Procureur et Cheffe de l'Unité des preuves électroniques, Ministère Public, Chili</li></ul>
13h30	<b>Les preuves électroniques et leur traitement au Costa Rica</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sharon Rodríguez Segura, Procureur du Ministère public du Costa Rica, Spécialiste de la cybercriminalité et des preuves électroniques, détachée auprès de l'Unité de formation et de supervision</li></ul>
13h50	<b>Un cas de cybercriminalité impliquant des preuves électroniques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Denisa Asko, Bureau du procureur du district de Tirana, Albanie</i></li></ul>
14h10	<b>Questions &amp; Réponses</b>
<b>14h30</b>	<b>Fin de l'atelier</b>

## Contact

### Au Conseil de l'Europe :

Catalina STROE  
Responsable de programme  
Bureau du programme sur la cybercriminalité  
du Conseil de l'Europe (C-PROC)  
Bucarest, Roumanie  
[Catalina.stroe@coe.int](mailto:Catalina.stroe@coe.int)